



Vingt-sixième session
**Comité de développement et de
Coopération des Caraïbes (CDCC)**
Basseterre, Saint-Kitts-et-Nevis, 22 avril 2016

Distr.
LIMITEE

LC/L.4146(CDCC.26/2)/Rev.2
15 avril 2016
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-sixième session du
Comité de développement et de coopération des Caraïbes

Basseterre, 22 avril 2016

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Ouverture de la session

(a) Cérémonie d'ouverture

Le programme de la cérémonie d'ouverture sera communiqué ultérieurement.

(b) Election du Bureau

Conformément à la règle 13 de la Déclaration constitutive et des Fonctions et Règles de procédure du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (LC/CAR/G.780/Rev.1), le Bureau de la session sera composé d'un Président, de 3 Vice-Présidents et d'un Rapporteur. Conformément à la règle 14, les membres du Bureau siégeront pendant la durée de la session et jusqu'à la convocation de la prochaine réunion du Comité de Développement et de Coopération des Caraïbes.

(c) Adoption de l'ordre du jour

Documents de travail :

- Ordre du jour provisoire (LC/L.4145(CDCC.26/1))
- Ordre du jour provisoire annoté (LC/L.4146(CDCC.26/2))

Le Comité devra réviser et adopter, avec des amendements le cas échéant, l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour provisoire annoté préparés par le Secrétariat.

(d) Questions de procédure et organisation du travail

Document de référence :

- Programme préliminaire

Le Comité étudiera le programme préliminaire de la session et tout autre arrangement concernant la procédure, le cas échéant.

2. Le surendettement : trouver un équilibre entre le remboursement de la dette et le développement durable dans les Caraïbes

Document de référence :

- Rapport de la quatrième réunion de la Table ronde sur le Développement des Caraïbes (LC/CAR/L.490)
- Proposition de la CEPALC sur les échanges dette contre adaptation au climat : une stratégie en faveur de la croissance et de la transformation économique des économies caribéennes (LC/CAR/L.492)

On présentera une approche stratégique de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les Caraïbes, à la lumière des défis uniques auxquels les pays de la sous-région continuent de faire face.

La quatrième Table ronde sur le Développement des Caraïbes, qui se tiendra le 21 avril 2016, étudiera les mesures visant à traiter le remboursement de la dette pour les Caraïbes tout en cherchant à promouvoir le développement durable. On réfléchira aux solutions pratiques soutenant une gestion plus efficace de la dette tout en cherchant à développer les industries vertes visant à promouvoir la transformation économique des Caraïbes. Le Comité recevra un résumé des discussions ayant eu lieu et sera invité à avaliser les recommandations issues de la Table ronde.

3. Préparation au vieillissement de la population dans les Caraïbes

Documents de référence :

- Rapport de la Conférence des Caraïbes sur le Vieillissement, les mauvais traitements infligés aux personnes âgées et les droits des personnes âgées (LC/CAR/L.488)
- Le vieillissement dans les Caraïbes : les conséquences de l'évolution démographique (LC/CAR/L.489)

On invitera le Comité à étudier la multiplicité de problèmes de développement qui accompagnera le vieillissement de la population dans les Caraïbes. La Conférence caribéenne sur le vieillissement, les mauvais traitements infligés aux personnes âgées et les droits des personnes âgées, qui s'est tenue à la Dominique les 30 novembre et 1^{er} décembre 2015, a attiré l'attention sur les principales questions préoccupantes comme la santé déclinante et le handicap, l'augmentation de la vulnérabilité économique et sociale et l'augmentation des cas d'isolement et de solitude. On abordera également les implications pour les gouvernements et les communautés par rapport à l'augmentation escomptée de besoins en aides économiques et sociales pour soutenir les personnes âgées.

Le Comité recevra le rapport de la Conférence caribéenne sur le vieillissement, les mauvais traitements infligés aux personnes âgées et les droits des personnes âgées, ainsi qu'un document d'orientation intitulé «Le vieillissement dans les Caraïbes : les conséquences de l'évolution démographique» contenant les principales recommandations en matière de politiques. On invitera le Comité à débattre les questions soulevées et à prendre note des recommandations dans le document d'orientation.

4. Questions liées au programme de travail

Document de travail :

- Projet de programme de travail pour la période biennale 2018-2019. Sous-programme 12 : activités sous-régionales dans les Caraïbes (LC/L.4148(CDCC.26/3)).

Documents de référence :

- Mise en œuvre du sous-programme 13 du de travail pour la période biennale 2014-2015 (LC/L.4150)
- Programme de travail pour la période biennale 2016-2017. Sous-programme 13 : activités sous-régionales dans les Caraïbes (LC/L.4149).

Le comité assistera à une présentation du travail de la CEPALC dans les Caraïbes pendant la période biennale 2014-2015. On invitera également le Comité à réviser le rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période biennale 2014-2015, à étudier la mise en œuvre du programme de travail pour la période biennale 2016-2017 et à avaliser le projet de programme de travail pour la période biennale 2018-2019.

5. Trente-sixième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Le secrétariat fournira des informations sur l'organisation du travail, le thème principal et les objectifs de la trente-sixième session de la CEPALC, qui se tiendra à Mexico du 23 au 27 mai 2016. Le Comité sera invité à faire des commentaires sur les préparatifs de la prochaine session de la Commission.

6. Bienvenue aux nouveaux membres associés de la CEPALC au Comité de développement et de coopération des Caraïbes

Conformément à l'article 5 de la Déclaration constitutive et des Fonctions et Règles de procédure du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (LC/CAR/G.780/Rev.1), les pays situés dans la zone d'activité du siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes devenus membres ou membres associés de la CEPALC peuvent adhérer au Comité. Sint Maarten/St Martin a obtenu le statut de membre associé de la CEPALC lors de la trente-cinquième session de la Commission à Lima en mai 2014 et devient par conséquent membre du Comité.

7. Etude et adoption des résolutions

Le Comité étudiera et adoptera ses résolutions.

8. Date et lieu de la dix-huitième réunion du Comité de suivi du Comité de développement et de coopération des Caraïbes

Conformément à l'article 11 de la Déclaration constitutive et des Fonctions et Règles de procédure du Comité de Développement et de Coopération des Caraïbes (LC/CAR/G.780/Rev.1), le lieu

des réunions du Comité de suivi sera le siège sous-régional pour les Caraïbes, à moins qu'un Etat membre du Comité se propose comme pays hôte.

9. Questions diverses

Ce point donne la possibilité de discuter toute autre question sur demande des délégations.

10. Clôture de la session